

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
 4B Sud-Charente
 Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2017

N°2017-05-09

Conseillers en exercice : 63
 Conseillers titulaires et suppléants présents : 49
 Conseillers votants : 43
 Dont pouvoirs : 3

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an 2017 et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Sainte-Souligne, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GARNEAU Janine - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)
 Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
 M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny) a donné pouvoir à Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUD Martine (Ladiville), Mme PARIS Marie-Nicole, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. MAUGET Bernard (Côteaux du Blanzacais), M. BERGEON Frédéric, M. VARENNE Michel, Mme POIRIER Sylvie.

N°9 - Objet : Acte d'échange de terrains entre la CdC4B et Poly Imprim

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que le groupe italien EUROSTAMPA, nouvel acquéreur de l'entreprise Poly Imprim (Touvérac), projette d'agrandir le site.

Dans ce cadre, un géomètre a été mandaté pour réaliser le bornage périmétrique de l'emprise de sa propriété.

Au regard des éléments relevés, il apparaît que l'emprise de l'aménagement de la voie verte, une surface de 622 m² est sur la propriété de la société POLY Imprim.

Monsieur le Vice-Président explique que l'ancienne voie ferrée avait, à l'époque, été cédée par le SIVOM de Baignes (parcelle 981) à l'entreprise sans division parcellaire. Cependant, lors de la réalisation de la voie verte par la CdC3B, aucun nouveau bornage n'avait eu lieu pour régulariser la situation.

En outre, il apparaît qu'une partie de l'entrée actuelle du site de Poly Imprim, d'une surface de 128 m², est la propriété de la CdC des 4B.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il est nécessaire de réaliser un acte d'échange entre la CdC des 4B et Poly Imprim pour la régularisation de l'emprise de la voie verte et de l'entrée sur le site de Poly Imprim.

La CdC et la société Poly Imprim se sont entendues pour faire un échange à l'amiable.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de régulariser la situation de la société Poly Imprim par un échange de terrain à l'amiable ;
- autorise Monsieur le Président à faire réaliser le document d'arpentage et de bornage par le géomètre,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique avec Poly Imprim
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 30 JUIN 2017
Publié ou notifié le : 30 JUIN 2017
Touvérac, le 30 JUIN 2017

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 juin 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

